

DIRECTION GÉNÉRALE

Le Directeur

**Décision n° 2025-15
portant délégation de signature du Directeur
aux Administrateurs de garde**

Le Directeur du Centre Hospitalier Léon Binet de PROVINS,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le Code de la Santé Publique, notamment l'article L.6143-7 relatif aux responsabilités du Directeur et les articles D.6143-33 à D.6143-35 relatifs à la délégation de signature ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice générale du Centre National de Gestion en date du 9 décembre 2022 maintenant en détachement Monsieur Claude-Henri TONNEAU, Directeur d'hôpital (hors classe), dans l'emploi fonctionnel de Directeur du Centre Hospitalier de Provins et des EHPAD de Nangis et de Donnemarie-Dontilly, à compter du 2 janvier 2023 ;

Vu le nouvel organigramme de l'équipe de direction du Centre hospitalier du Centre hospitalier Léon Binet à compter du 02 Janvier 2025,

DECIDE

Article 1 : La présente décision annule et remplace la décision n° 2024-08 en date du 19 Avril 2024.

Article 2 : Les périodes de garde administrative correspondent aux jours et horaires suivants : du vendredi 9h au vendredi 9h en semaine ainsi que les jours fériés.

Article 3 : Durant les périodes de garde administrative, fixées par le tableau de garde administrative, délégation de signature est donnée aux Directeurs et membres de l'équipe de direction (Attaché d'administration, Ingénieur, cadre supérieur) désignés ci-après à l'effet de signer tous actes dans la limite des compétences déléguées à l'occasion de l'exercice de la garde de direction :

- Laurine BLAISE
- Sophie BLONDEEL
- Stéphane CORNUS
- Karine DEBAKRE
- Adriano FELICITE
- Erwan PINVIDIC
- Sandrine PRESSOIR
- Anthony TUYTTEN

Article 4 : La présente décision sera communiquée aux intéressés pour application et publiée au recueil des actes administratifs de Seine-et-Marne.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun dans le même délai.

Fait à PROVINS, le 25 Mars 2025

Le Directeur,



Claude-Henri TONNEAU

Signatures pour notification,

Date : 04/04/2025

Adriano FELICITE,
Adjoint du Directeur
Affaires médicales et Affaires Générales

Date : 27/03/2025

Laurine BLAISE,
Qualité/Gestion des Risques
Relations avec les Usagers et
Communication

Date : 01/04/2025

Sophie BLONDEEL,
Filière Gériatrique et EHPAD



Date : 01/04/25

Karine DEBAKRE,
Ressources Humaines



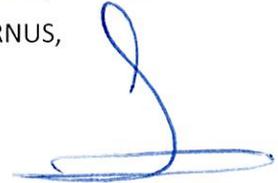
Date : 27 mars 2025

Sandrine PRESSOIR,
Services Achats, Logistique,



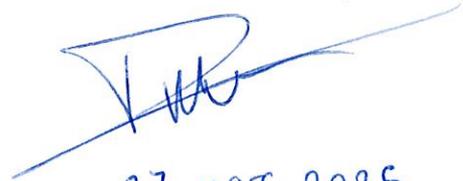
Date : 01/04/2025

Stéphane CORNUS,
Technique



Date : 31 mars 2025

Erwan PINVIDIC
Services Numériques, Biomédical,



Date : 27 mars 2025

Anthony TUYTTEN
Coordonnateur Général des Soins



